

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par MCT DEMENAGEMENT - 11, Route d'Aubusson - 23140 JARNAGES à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner un camion pour un emménagement au n°2, Rue des Fossés de la Font aux Moines et d'interdire la circulation, le vendredi 26 janvier 2018 de 13 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que cet emménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.



ARRETE

- Article 1 :** L'emménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée de l'emménagement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement du camion de déménagement, devant et au plus près du numéro 2 Rue des Fossés de la Font aux Moines, le vendredi 26 janvier 2018 de 13 h 00 à 18 h 00. La circulation sera interdite dans la dite rue.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de cet emménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que cet emménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix janvier deux mille dix-huit.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *MCT DEMENAGEMENT.*

 Le Maire,

Jean François MUGUAY